

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 7 décembre 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants, et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (rectificatif)

NOR : ECOT1732980Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 2017, texte n° 12, rétablir l'annexe ainsi qu'il suit :

« ANNEXE

* CAMARA Moussa Dadis

Date de naissance : a) 1.1.1964 ; b) 29.12.1968

Passeport n° : R0001318

Renseignements complémentaires : a) capitaine ; b) personne identifiée par la commission d'enquête internationale comme étant responsable des événements qui se sont déroulés le 28 septembre 2009 en Guinée

Désigné par le règlement (UE) 1284/2009 du 22.12.2009

* CAMARA Moussa Tiégboro

Date de naissance : 1.1.68

Passeport n° : 7190

Renseignements complémentaires : a) commandant ; b) personne identifiée par la commission d'enquête internationale comme étant responsable des événements qui se sont déroulés le 28 septembre 2009 en Guinée

Désigné par le règlement (UE) 1284/2009 du 22.12.2009

* DIABY Abdoulaye Chérif

Date de naissance : 26.2.1957

Passeport n° : 13683

Renseignements complémentaires : a) colonel ; b) docteur ; c) personne identifiée par la commission d'enquête internationale comme étant responsable des événements qui se sont déroulés le 28 septembre 2009 en Guinée

Désigné par le règlement (UE) 1284/2009 du 22.12.2009

* DIAKITE Aboubacar Chérif (Diakité)

Alias : Toumba

Renseignements complémentaires : a) lieutenant ; b) personne identifiée par la commission d'enquête internationale comme étant responsable des événements qui se sont déroulés le 28 septembre 2009 en Guinée

Désigné par le règlement (UE) 1284/2009 du 22.12.2009

* PIVI Jean-Claude

Alias : Coplan

Date de naissance : 1.1.1960

Renseignements complémentaires : a) lieutenant ; b) personne identifiée par la commission d'enquête internationale comme étant responsable des événements qui se sont déroulés le 28 septembre 2009 en Guinée

Désigné par le règlement (UE) 1284/2009 du 22.12.2009 »